

DE

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PROCES VERBAL N° 151 / 1979

ANALYSE - RÉFÉRENCE

Témoignages et observations relatives aux O. V. N. I. et phénomènes anormaux.DIRECTION de la GENDARMERIE
COURRIER ARRIVÉETRG
6.12.79

006003 B 7 MAR. 79

NOUS SOUSSIGNÉS :

adjudant, Cdt. J. et

DESTINATION : Gendarmerie, Metz.

VULS ARTICLES 16 à 20 & 75 du code de procédure pénale
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.
LE 4 Février 79 A 09 HEURE(S) 45, au Bureau de notre Brigade, se présente le

Le 4 Février 1979, vers 1 heure du matin, il a ramené (Moselle) et nous déclare avoir été témoin d'un phénomène anormal.

EXPOSE DES FAITS : Aux dires du tranmetteur il assurait la fonction de chauffeur compagnie le 3 Février 1979 à

Le 4 Février 1979, vers 1 heure du matin, il a ramené un sous officier de permanence de BOULAY (Moselle) au hameau de BAN ST JEAN, Commune de DONTING (Moselle). Lors du trajet retour, vers 07 heure 15, alors qu'il circulait sur le CD 25, territoire de la Commune de BOULAY (Moselle) à hauteur du lieu-dit "LE HAMMERTCHENHORN", il a été témoin d'un phénomène anormal.

En effet, il a aperçu dans le ciel, au sud de BOULAY (Moselle), un objet lumineux en forme de demi-sphère. Cette demi-sphère était dirigée vers le haut, pratiquement à l'horizontal. Cet objet lumineux était de couleur orange foncé, tirant pratiquement sur le rouge; et se déplaçait du sud-ouest vers le nord-est, perpendiculairement au CD 25. (voir plan en annexe). Ce phénomène a duré environ 30 secondes avant de disparaître.

Lors de la disparition du phénomène, contrairement à la lune rencontrant un nuage et disparaissant dans le sens où elle se déplace, cet objet a disparu en s'éffacant par l'arrière. Lors de ce fait, aux dires de , le ciel était dégagé et les étoiles étaient visibles. Il nous déclare également que suite à ce phénomène, il n'a pas vu que lors du trajet aller, il avait aperçu des

de la GENDARMERIE à METZ

2 MARS 1979

N°

DESTINATION :

Destinataires des Procès verbaux
Mr. le Procureur de la République
à METZ.
Mr. le Général Cdt la FATA, 1ère Région aérienne à METZ.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLÔTURE

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITÉ
Le Colonel

DESTINAIRES

<input type="checkbox"/>	1	Mr. le Général Gouverneur Militaire Cdt le 1er C.A. et la 6ème R.M. à METZ.
<input checked="" type="checkbox"/>	1	Direction de la Gendarmerie PARIS.
<input type="checkbox"/>	1	Prefecture de la Moselle à METZ.
<input type="checkbox"/>	1	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT de Groupement.

LE 10 Février 1979.

Le 4 Février 1979, à 09 heures 45, en Bureau de notre Brigade, nous entendons :

... 26 ans,

qui

nous connaissons :

depuis Actuellement à l'effectif non agréé de service militaire

le 3

" Février 1979 j'assurais la permanence de chauffeur compagnie. Ce matin, " 4 Février 1979, vers 01 heure, j'étais chargé d'assurer le transport du " chef Officier de permanence, le Maréchal des Logis Chef " (Nocelle) " (Nocelle). " de BAN ET JMAU, commune de LUNING

en cours lors du trajet retour, vers 01 heure 15, alors que je me trouvais seul dans le véhicule, j'ai été témoin d'un fait anormal. J'ai regardé dans le ciel, au sud de ZOBIAZ (Nocelle), un objet lumineux en forme de demi-sphère. J'ai tout d'abord pensé qu'il s'agissait de la lune. J'ai constaté que la demi-sphère était dirigée vers le haut, pratiquement à l'horizontal. La demi-sphère était orange foncé tirant pratiquement sur le rouge. C'est à ce moment-là que j'ai réalisé que ce n'était pas la lune. Cet objet se déplaçait du sud-ouest vers le nord-est, perpendiculairement au CD 85. J'ai suivi des yeux cet objet plus de 30 secondes environ. Le phénomène a disparu. J'ai été très surpris car l'objet disparaît par l'arrière ce qui prouve qu'il n'a pas été caché par un nuage car l'obscurcissement se faisait produit en sens contraire, et d'autre part, je peux affirmer que les étoiles étaient visibles et que le ciel était bien dégagé.

Après avoir remarqué ce phénomène, je me suis souvenu que lors du trajet aller, j'avais regardé sur la chaussée des reflets rouges, je n'ai rien dit au Chef ..., pensant que cela venait de ma vue. Ce matin, j'ai confié à l'Officier de permanence que j'avais été témoin d'un phénomène anormal et j'ai été dirigé sur vos services.

Le 4 Février 1979 à 10 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persisterai et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

Les enregistreurs.

(A signé en carnet de déclarations.)

.....

Poursuivant notre enquête, nous entendons le 5 Février 1979 à 10 heures 15 :

Militaire de carrière

nous connaissons :

... / ...

" " " " " Le 4 Février 1979, je faisais fonction d'Officier de permanence à la
" " BOULAY (Moselle). Vers 09 heures, le
" " m'a rendu compte avoir été témoin d'un
" " phénomène anormal dans la nuit du 3 au 4 Février 1979 en revenant de BAN St
" JEAN, commune de DENTING (Moselle), où il venait d'amener un gradé de
" permanence.

" " " " " Je vous ai tout de suite informé de la situation afin que vous procédiez
" " à une enquête.

Le 5 Février 1979 à 10 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

Le Gendarme

(A signé au carnet de déclarations.)

_____0_0_0_0_0_____

Poursuivant notre enquête, nous entendons le 5 Février 1979 à 10 heures
30 :

étudiant,

qui nous déclare :

" " " " " La nuit du 3 au 4 Février 1979, j'étais de garde au poste de Police de
" la caserne. Mon camarade _____ était chauffeur de permanence compagnie.
" A 1 heure du matin, il a ramené le Chef _____ au BAN St JEAN,
" Commune de DENTING (Moselle). En revenant, il avait l'air choqué et m'a
" déclaré avoir été victime d'un phénomène anormal sur les hauteurs de BOULAY
" (Moselle) en revenant au Quartier. Il s'agissait d'une demi-sphère tournée
" vers le haut et qui se déplaçait de la gauche vers la droite et qui a
" disparu de la même façon, en s'éliminant de la gauche vers la droite.
" " " " " Je ne l'ai pas cru car je ne crois pas à ces phénomènes. Je n'ai averti
" personne de ces faits.

Le 5 Février 1979 à 10 heures 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

Le Gendarme

(A signé au carnet de déclarations.)

_____0_0_0_0_0_____

Fuit et clos à

10/2 Février 1979

L'Adjudant

Le Gendarme

